

Conseil Municipal
1.03.2011
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

*Présents : GRAS – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GUILLEMET
FRANCE – GAUFFROY – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE – MERLE – PERTUS –
RIOS – ROUQUETTE – ROUX - SINET*

Procurations : COURBIER a donné procuration à GARD

GRAVEZAT a donné procuration à HLYWA

AYMARETTI a donné procuration à COMTE

Excusés : CROUZET – TEYSSIER.JAVEL

Mme Hlywa est élue secrétaire de séance

Mme Gard est élue présidente de séance pour le vote du C.A.

*Le P.V. de la dernière séance est adopté après que M. Comte ait obtenu la
rectification suivante : il était excusé et non absent*

*Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une 7^{ème} délibération à l'ordre
du jour qui lui permettrait de mandater ¼ maximum des crédits votés en 2010 en
attendant le vote du BP 2011*

Adopté unanimité.

INFOS

1) Usine SITA SUD

Le chantier a démarré début février par les terrassements.

*Le recours de l'ADISL contre l'autorisation d'exploiter délivrée par le Préfet
est au T.A.. Décision dans les prochains jours.*

*Le recours de l'ADISL contre l'autorisation de construire délivrée par le
Maire est toujours à l'instruction.*

*Monsieur le Maire donne copie des factures réglées émanant des avocats de
la Commune pendant les 4 dernières années.*

*Il fait remarquer que le montant de celles-ci, soit plus de 20 000 € ont été
mieux employé à l'aide sociale ou à l'action culturelle.*

2) Démolition de la Résidence

*Retardée de plus d'un mois pour des questions d'appel d'offres et
d'autorisations nécessaires.*

L'emplacement ne sera pas livré fin avril mais fin juin.

3) Industrialisation

*Le développement industriel de Salindres se poursuit comme le souligne la
page qui lui est consacré dans le journal du Grand Alès : SITA SUD,
extension du CTI, construction de l'atelier Hector chez Axens et demain
construction d'un hangar de stockage chez IRIS et d'un atelier relais par le
Grand Alès.*

4) POS et PIG

- a) *Le cabinet Orgeco travaille à la modification du POS pour régulariser la situation du boulo-drome et permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque à la Liquière. Par ailleurs, le règlement des zones UN sera mis en conformité avec le code de l'urbanisme.*
- b) *Monsieur le Maire rappelle que dans les instances où se prépare le PPRT qui doit remplacer le PIG actuel, l'ADISL conteste avec vigueur l'étude des dangers présentée par Rhodia.*
Leur réclamation vise à obtenir un périmètre de protection beaucoup plus étendu et bien au-delà de la rue Boulevard.
Ce périmètre dit de protection ne protège rien mais induit par contre des mesures d'inconstructibilité et l'obligation pour les propriétaires d'entreprendre des travaux de confinement.
C'est pourquoi Monsieur le Maire, au cas où l'ADISL parviendrait à ses fins, invite tous ceux qui auraient un projet de construction de maison d'habitation ou de lotissement à le déposer rapidement, s'il est conforme au POS et au-delà de la rue Boulevard.
Il est à ses yeux, paradoxal qu'une association créée pour s'opposer au PIG et dénoncer les freins à l'urbanisation qui en découlent consacre désormais ses efforts à renforcer ces freins distendus par le PIG actuel.
Tous ceux qui avaient à nouveau l'espoir de donner ou de laisser un terrain constructible à leurs enfants apprécieront.

5) Transparence

Monsieur le Maire félicite et remercie les industriels notamment CTI et Axens, qui, dans un souci de transparence, rencontrent les associations (notamment les comités de quartiers) pour les informer de leurs fabrications, de leur process et de leurs efforts en faveur de l'environnement.
Cette attitude était déjà depuis longtemps celle de l'usine Soureil qui traite les boues des stations d'épuration et la prochaine rencontre est prévue le 15 mars à 10 h 30.
De son côté SITA SUD aménage son local de chantier qui accueillera périodiquement le comité de suivi dont font partie plusieurs salindrois.

6) Budget primitif 2011

Il sera préparé de la mi-février à la mi-mars et voté fin mars début avril.
Cette préparation est retardée pour attendre les notifications des dotations de l'État suite aux bouleversements consécutifs à la suppression de la Taxe Professionnelle et aux nouveautés de la loi des Finances.
Nous conserverons la TH, le FB et le FNB. La valeur locative subit une augmentation décidée par l'Etat de 2 %.
La part de la taxe d'habitation perçue par le Conseil général sera transférée à la Cté d'agglomération pour compenser en partie la suppression de la TP.
Ce sont donc bien les contribuables locaux qui paieront en partie le cadeau fait aux industriels.

DELIBERATIONS

Délibération n°1 – Participations des exposants du Salon des Arts

Une délibération de 2004 instituait la régie de la Commission Culture, une autre délibération fixait à 15 € la participation des exposants du Salon des Arts.
Il est proposé de la porter à 17 € (unanimité)

Délibération n°2 – Garanties d'emprunt à Habitat du Gard

Habitat du Gard sollicite du Conseil Municipal la garantie d'emprunt pour des prêts destinés à financer l'acquisition, amélioration des 3 logements du bâtiment des instituteurs à Salindres.

L'un de 214 692 € et l'autre de 50 108 €

Cette garantie serait à hauteur de 50 % (les autres 50 % étant garantis par le Département) et engagerait donc la commune pur 107 346 € et 25 054 €.

cette garantie est adoptée à l'unanimité et le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Délibération n°3 – Vote du compte administratif (en l'absence du Maire)

Sous la présidence de Mme Gard, M. Comte présente les divers chapitres, en investissement et en fonctionnement (recettes et dépenses) des budgets de la Commune, du budget de l'eau et du budget de l'assainissement.

Chacun d'entre eux est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération n°4 – Compte de gestion du Receveur Municipal

Il est constaté qu'il coïncide parfaitement avec le compte administratif et adopté à l'unanimité.

Délibération n°5 – Affectation des résultats

Le compte administratif et le compte de gestion ont fait apparaître :

Pour le budget de la Commune :

- Un déficit en investissement de : 153 783,19 €
- Un excédent en fonctionnement de : 305 684,22 €
- Cet excédent sera affecté en totalité au compte 1068 au BP 2011 pour notamment apurer le déficit de la section investissement.

Unanimité.

Pour le budget de l'eau

- Excédent de fonctionnement de 1 316,12 € affecté à l'investissement compte 1068 – BP 2011
- Excédent d'investissement de 34 047,15 € affecté au compte 001 du BP 2011

Unanimité.

Pour le budget de l'assainissement

- Excédent de fonctionnement de 17 391,21 € affecté à l'investissement compte 1068
- Excédent d'investissement de 44 106,80 € affecté au compte 001 du BP 2011.

Unanimité.

Délibération n°6 – Vote du taux des 3 taxes

Très longuement en commission des finances, en séance de travail, les élus ont débattu des recettes à attendre pour équilibrer le BP 2011 : dotation d'État gelée, subventions de plus en plus difficiles à obtenir, impôts locaux frappant des contribuables avec un pouvoir d'achat miné par les hausses du coût de la vie : électricité, gaz, fuel, essence, denrées alimentaires etc... Hausses qui minent aussi les finances communales de façon très importantes. Pour limiter à la marge l'érosion de nos possibilités de répondre aux besoins exprimés par la population, il est proposé de limiter à 1 % l'augmentation du taux des 3 taxes. Cela augmenterait nos recettes, de 1 000 € environ.

- La taxe d'habitation passerait de 14 % à 14,14 %
- Le foncier bâti passerait de 19,87 % à 20,07 %
- Le foncier non bâti passerait de 67,05 à 67,72 %

Unanimité.

Délibération n°7

Le budget étant voté plus tard que d'habitude, le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de mandater, en investissement des dépenses à hauteur de 1/4 de celles mandatées en 2010.

Unanimité.